N° 263. CINQ CENTIMES Jeudi 12 Décembre 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir N° 42 TOURCOING, rue Neuve 34

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING mois, 4 fr. 50. — Un an NORD et départements limitrophes 6 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING : Bureau du journal, rue Neuve, 34. PARIS : à l'agence d'Havas, place de la Bourse, 8. BRUXELLES pour toute la Belgique et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale, 50, boulevard Anspach et 5, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

A partir du 25 Décembre prochain, l'Avenir de Roubaix-Tourcoing sera imprimé en caractères neufs.

Bourse du Boulevard

3 0/0 Français	86	20	Ext. d'Esp 4 0/0	72	84
4 1/2 0/0 Franç.	..	..	Rio-Tinto	404	37
Égypte 6 0/0	468	12	Panama	..	..
5 0/0 Italien	95	47	Russes	..	..
5 0/0 Turc	17	66	Banque Brésil.	..	..
Chemins Turcs	..	..	Suez	..	..
4 0/0 Hongr. or	..	..	Tharsis	118	10
Chemin Ottom.	75	25	Tendances hesitan.		

LA VALIDATION JOFFRIN

La Chambre en validant l'élection de M. Joffrin, en déclarant que M. Joffrin est le député légal et légitime de Clignancourt, a prouvé qu'elle n'entendait point laisser les lois générales du pays à la merci d'une faction, quelle qu'elle pût être.

M. Brisson a parfaitement posé la question et juridique et politique, qui ne fait ici qu'une seule question. Il a rappelé que la loi, dans une démocratie libre, était la seule expression de la souveraineté nationale et qu'aucuns partie du suffrage universel n'avait le droit d'imposer, malgré les lois, un député au suffrage universel tout entier. M. Joseph Reinach aussi a très bien posé la question dans les mêmes termes. Ce sont là, en effet, des vérités fondamentales : si on les oubliait un seul moment, on peut dire qu'il n'y aurait bientôt plus ni République ni liberté.

Nous disions, il y a quelques jours, qu'on verrait au moment de la discussion sur l'élection Joffrin s'il y avait oui ou non dans cette Chambre une majorité de gouvernement.

La majorité de gouvernement s'est affirmée ; elle existe ; qu'elle travaille et qu'elle se mette à sa tâche avec énergie, car elle aura besoin plus d'une fois encore de montrer qu'elle est résolue à maintenir au-dessus de toutes les coalitions le gouvernement de la France et l'autorité de la loi.

Hector DEPASSE.

LE SCRUTIN

Sur la validation Joffrin

Le rejet de l'amendement Cluseret tendant à l'annulation des opérations électorales de Clignancourt, rejet qui s'entraîne implicitement la validation de M. Joffrin, a été prononcé par 293 voix contre 233 sur 526 votants.

Les 233 députés de la minorité comprennent :

191 membres de la droite ou députés boulangistes ;

42 membres de la gauche appartenant à diverses fractions républicaines :

MM. Coulisson, le docteur Lesgre, Jaluzot, Martinon, Rabier, modérés ; Ferroul, Franconie, Gévelot, Poincaré, Royer (Abbé), Theulier, Thorel, républicains ; Bourgeois (Jura), Chassing, Gérardenceas, Cousset, Desmons, Granet, Huveiaque, Lacote, Laffon (René), Lasbayrades, Leconte (Indre), Leydet, Lockroy, Morlot, Millerand, Montant (Seine-et-Marne), Pelletan, Peytral, Prost, Raspail (Camille), Rithier, Soubet, Tailhou, radicaux ; Baudin, Boyer (Antide), Clusaret, Coutarias, Ferroul, Lacaze, Tuvrier, socialistes.

30 députés n'ont pas pris part au vote, savoir :

12 membres de la droite : MM. Féraud, Fould, Morillot, Morin-Latour, Plassard, (colonel de), Schœ-der, Soubeyran (baron de).

18 membres de la gauche : MM. Batiot, Clech, Clerjeanie, Deville, Erard Eiès, François, Gaste (de), Henri Germain, (Ain), Jouffroy d'Abbans (comte de), Jumel, Mesnier (marquis de), Pierre Alype, Fidèle Simon, Sébastien ; Henry Marcel, Menard-Dorian, Prévet, Sails, radicaux ; M. le général Thoumas, M. Joffrin.

Et le boulangiste, M. Boudeau.

M. Lorean, de la droite, n'a pas pris part au vote au raison de l'enquête ordonnée sur son élection

Enfin, 31 membres étaient absents par congé ; leurs noms sont signalés ici, ils sont du moins noté en italique :

MM. Balhaut, Courtier, Douville-Maillefeu (comte de), Gourier (Yonne), Girouet, Denoist, Gentren, Lebaudy, Cuvré, Sibille, Tornision, Ricouard-Vilar.

NOS DÉPÊCHES

Service de nuit télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Les travaux de Paris. — Les propriétés en Algérie

Paris, 10 décembre. — Les ministres se sont réunis en Conseil ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Yves Guyot a fait signer un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage, la dérivation et l'adduction à Paris des eaux des sources dites de la Vigne et de Vernouil.

M. Rouvier a fait signer un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 28 avril 1887 sur l'établissement et la conservation des propriétés en Algérie.

Chambre des Députés

Séance du 10 décembre

AVANT LA SÉANCE

Les secours aux mineurs

La distribution comprend aujourd'hui un rapport nommément fait au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, un crédit de 100.000 francs pour venir en aide aux familles nécessiteuses des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Louis Barthou.

M. Rappin, rapporteur du budget, commis-on des crédits chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur, sur exercices clos, d'un crédit extraordinaire de 1.600.000 francs destinés aux dépenses secrètes de sûreté générale, par M. Burdeau.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet, président.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Maigne. — Je voulais hier proposer la question préalable sur l'amendement de M. Déroulède, qu'on M. le Président m'a refusé la parole.

Je viens protester contre ce refus.

M. le Président. — Je ne crois pas que la question préalable peut être posée en matière de vérification de pouvoirs ; mais les réserves de M. Maigne seront, si il le pourrait être invoquées à l'occasion (Très bien à droite).

M. Boudeau. — J'ai voté hier contre la validation de M. Joffrin ; j'ai voulu ainsi protester contre l'injustice que la Chambre venait de commettre. (Exclamation à gauche : A l'ordre ! A l'ordre !)

RAPPEL A L'ORDRE

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre et je suis intégrant.

Si vous ne respectez pas volontairement la décision de la Chambre, je vous la ferai respecter. (Très bien à gauche. Bruit.)

M. Yves Guyot vient ensuite rétablir le texte d'une phrase de son discours dans les Bassesalpes ; cette phrase a été supprimée par M. Laguerre, et dont M. Laguerre a supprimé un parte, en corrigeant les épreuves du *Journal Officiel*. (Bruit sur les bancs boulangistes).

Il propose autres rectifications le propos verbal est adopté.

Demande d'interpellation

M. le président. — M. Bourgeois (Jura) demande à interpeller le gouvernement sur la convention monétaire.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement n'a pas l'intention de demander cette convention ; la discussion sur cette question ne saurait pas actuellement sans inconvénients. (Mouvements divers)

La Chambre fixera.

M. Bourgeois (Jura). — Je demande la fixation à demain de la discussion de mon interpellation (Très bien sur divers bancs ; vive dénégation à gauche).

M. Leyret. — Dans un mois sera-t-il encore temps de prendre une décision utile.

M. Rouvier, ministre des finances. — La convention peut être dénoncée à tout moment pour un an au plus tard ; les gouvernements signataires ne sont liés que pour un an.

Il y aurait des inconvénients à dénoncer la convention actuellement, mais on pourra examiner s'il y a lieu de la dénoncer avant le 1er janv. de 1890.

Le renvoi de l'interpellation à un mois est mis aux voix et à la majorité de 270 voix contre 193 est adopté.

LA COMMISSION MILITAIRE

Sur la proposition de M. Méziéres, la Chambre décide qu'une commission de 33 membres sera nommée jeudi pour examiner les projets de la loi militaire.

La Chambre adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local, dont un relatif à l'octroi de Beaume.

L'élection de Rochechouart

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Léonson Leduc dans l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).

Le bureau conclut à l'invalidation.

M. Léonson-Leduc. — J'ai été élu avec 515 voix de majorité et les griefs produits contre mon élection, sont insignifiants. (Oh ! oh ! à gauche.)

On a dit que j'avais employé des agents électoraux étrangers à la localité, que j'avais calomnié mon concurrent, M. Lavergne.

Quant aux distributions frauduleuses de boissons les protestataires ne prouvent aucun fait.

Il me reproche encore la distribution d'une brochure : *l'acquittement du général Boulanger*, ce n'est que la reproduction du compte-rendu de l'Evènement à cette date ; j'ai distribué dans toute la France, cette brochure, dans un circonscription, a été distribuée, non à la dernière heure mais dans la dernière semaine.

La vérité est que mon adversaire n'était pas populaire, parce qu'il votait, en général, contre les intérêts de ses électeurs.

Hier, MM. Mazeau et Bouisch déclarèrent qu'il ne fallait pas agiter le pays ; j'en dis autant : il ne faut pas satisfaire des rancunes personnelles.

Dans mon élection on ne peut relever ni fraude ni tapageuses clôtures. Ce sont des vainqueurs qui cherchent leur revanche (Très bien sur les bancs boulangistes.)

L'orateur conclut que lorsqu'il s'est présenté dans cette élection il était inconnu dans la circonscription, mais il en connaissait l'état des esprits. Son adversaire, M. Lavergne, avait exercé de nombreuses fonctions électorales, de conseiller d'arrondissement, de maires et de l'administration. Il était plus populaire que moi. Il était populaire et ses électeurs lui reprochent de n'avoir, pendant la législature, pris part aux travaux de la Chambre que pour demander la suppression de l'impôt sur le papier, alors qu'il est supprimé du papier.

L'orateur a été représenté comme un homme sans honorabilité ; on a dit qu'il était le candidat de la guerre, on a dit jusqu'à prétendre qu'il était bâtard. Si malgré ces manœuvres, il a été élu, c'est que l'état des esprits était favorable à l'opinion politique qu'il représente.

Il serait regrettable d'agiter ce pays en vue de servir quelques rancunes individuelles. Il n'y a ni corruption, ni calomnie, ni fraude électorale, ni affiche de la dernière heure, ni ingérences illégales. La Chambre ne peut qu'invalider cette élection (Très bien ! Très bien ! sur quelques bancs de l'extrême gauche).

M. le Président en présidant la session du faubourg a dit que dans la vérification des pouvoirs, la Chambre ne se préoccuperait pas des passions des partis, mais de la justice et de l'impartialité. Ces propos ont été applaudis par la majorité ; qu'il soit fait jusqu'à prétendre qu'il était bâtard. Si malgré ces manœuvres, il a été élu, c'est que l'état des esprits était favorable à l'opinion politique qu'il représente.

Il serait regrettable d'agiter ce pays en vue de servir quelques rancunes individuelles. Il n'y a ni corruption, ni calomnie, ni fraude électorale, ni affiche de la dernière heure, ni ingérences illégales. La Chambre ne peut qu'invalider cette élection (Très bien ! Très bien ! sur quelques bancs de l'extrême gauche).

M. le Président en présidant la session du faubourg a dit que dans la vérification des pouvoirs, la Chambre ne se préoccuperait pas des passions des partis, mais de la justice et de l'impartialité. Ces propos ont été applaudis par la majorité ; qu'il soit fait jusqu'à prétendre que la Chambre tiendra à honneur de ses rappeler.

M. Rouvier, rapporteur, adopte les conclusions de la commission et demande l'invalidation. M. Léonson-Leduc a dit qu'il devait sa victoire à l'état des esprits ; mais il n'est pas vrai. Ils sont en erreur, il a dû la victoire à ses manœuvres. Dans ch que commune il y avait des brigades, des gardes champêtres salariés dont il s'est servi pour les libations et pour la propagande des fausses nouvelles. M. Léonson Leduc dit qu'il n'a pas soldé lui-même ces dépenses mais des pièces authentiques prouvent que ses agents étaient largement payés et qu'il a payé des voix jusqu'à 17 francs pièce.

Enfin il a été répandu une brochure intitulée : *Rôle sinon du procès de la Haute Cour ; acquittement du gén. Boulanger*. C'est le récit de la réunion du cirque Fernando, et les électeurs savaient qu'en d'autant plus facilement s'y méprendre que la brochure a été distribuée à la dernière heure. Cet ensemble de faits est qu'on dépense 300 voix et c'est pourquoi le bureau propose à la Chambre d'invalider l'élection. (Très bien !)

L'annulation de l'élection de M. Léonson-Leduc est mise aux voix.

Le Léonson-Leduc a été invalidé par 268 voix contre 239.

La discussion de l'élection de M. Levellé à Limoges est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

L'élection de M. Dubreuil est validée sans contestation.

M. Paul de Cassagnac dit que M. Dubreuil a de la cotte de quelque chose dans poche (Rires.)

L'élection de M. Pinain Mécy est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

M. Paul de Cassagnac. — Vous voulez vous moquer de moi ? (Rires.)

M. Bernard. — Je ne demande la suppression de votre barbe ? (Rires.)

Sur 521 voix contre 109, le renvoi n'est pas prononcé.

La première partie de l'article 4 est adoptée.

Il est procédé au scrutin sur la 2e partie du même article dont M. de Cas-Cassagnac demande la suppression.

La 2e partie de l'article 4 est adoptée.

L'ensemble de l'article 4 l'est également.

Les articles 5 à 12 sont adoptés.

Les articles 20 à 29 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibérat on.

La séance est levée à 5 h. 14.

Séance mardi prochain à deux heures.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LES RÉCEPISSÉS DE CHEMIN DE FER

Paris, 10 décembre. — M. Labussière vient de déposer un amendement au projet de loi par lequel le ministère des finances propose d'abroger l'article 7 de la loi de finances relatif aux droits de « timbre des récépissés » et de la « petite vitesse ».

Au lieu d'abroger l'article 7 de la loi de finances du 17 juillet 1889, M. Labussière propose simplement de suspendre jusqu'au 1er juillet, 1890 l'effet de l'article 7 de la loi du 17 juillet 1889.

De la sorte, le principe de la graduation du droit restera sauf. L'application seule en est différée de six mois, pendant lesquels le gouvernement et les Chambres se mettront d'accord sur le meilleur tarif à adopter dans l'intérêt commun du commerce et du Trésor.

Nous croyons savoir que le ministre des finances accepte l'amendement de M. Labussière.

LES FONDS SECRETS

Paris, 10 décembre. — Voici le principal passage du rapport de M. Burdeau sur le projet relatif aux fonds secrets :

« La nécessité des dépenses secrètes de sûreté générale n'a rien dire méconnue par aucun des gouvernements qui se sont succédé en France ni par aucun des partis qui les ont soutenus.

L'empire et la monarchie constitutionnelle ont constamment eu recours à des fonds secrets dont la quotité s'est élevée à six millions sous le pre nier Empire et a s'est abaissée que passagèrement à 1.932.000 francs vers la fin du régime de Juillet.

La République elle-même n'a pas cru qu'il lui fût possible d'y renoncer.

Sans remonter à l'époque révolutionnaire, on sait que déjà, de 1849 à 1851, le gouvernement avait consacré à cet emploi une somme de 700,000 fr. à un million par an.

C'est à cette même vérité que semblaient rendre hommage, en 1888, les membres de la droite et de l'extrême gauche, qui, tout en rejetant le chiffre de crédit demandé par le ministère conséquent à allouer ceux là 600,000 fr, et ceux ci 800,000 francs reconnaissant ainsi l'existence de certaines dépenses inévitables pour la sûreté de l'Etat.

Seule, l'opposition, quand elle a contesté le principe même du régime établi et qu'elle en a poursuivi le renversement, a profité du vote des dépenses de sûreté générale pour exprimer sa défiance contre le gouvernement ainsi enlevant un moyen d'action et de surveillance, d'ailleurs indéniablement indispensable.

Votre commission ayant reçu de vous le mandat de collaborer avec le gouvernement à la bonne marche des services public ne peut que vous proposer d'adopter le projet.

NOUVELLES ÉTRANGERES

ESPAGNE

TROUBLES GRAVES

Madrid, 10 décembre. — De graves désordres ont éclaté hier à Ardina, dans la province de Saragosse, à l'occasion de la proclamation des nouveaux municipaux.

La foule a pénétré dans les locaux de la municipalité et a maltraité le président.

Plusieurs coups de feu ont été tirés, et plusieurs coups de couteau ont été donnés. Le maire est grièvement blessé, ainsi que les membres du bureau.

La gendarmerie a opéré plusieurs arrestations.

L'ordre est rétabli.

REVUE DE LA PRESSE

Voici les appréciations des journaux sur la validation Joffrin :

— Pour le Rappel il est tout naturel que les boulangistes ne soient pas satisfaits de ce vote courageux, bonne pour la République, et donc la cause de l'union, la cohésion de la majorité se trouvent plus de vigueur et plus de sûreté que jamais, affirmée

— Pour la République Française, la Chambre a pas seulement satisfait le respect des lois ; elle a fait un acte politique qui l'honore.

— Pour l'Evènement la Chambre n'a pas voulu rendre un verdict qui aurait semblé douteux en doute l'intégrité dont M. Boulanger vient frappé M. Boulanger et l'honneur de cette ligue démocratique. Elle n'est refusée à prononcer cette mesure contradictoire, que l'on peut considérer comme valable la déclaration d'un conseil de guerre qui, dans le cas, pas de trahison, a cru un conflit entre une traction égaré du suffrage universel et la loi. Elle a préféré en conflit en respectant la loi. Elle a bien fait ; la loi, rien que la loi et la République que le parlement de demain saura trouver plus dans les dernières élections générales.

— Le Voltaire dit : Grâces soient rendues à la majorité républicaine. Y voilà et nous en savons quelque chose, pour avoir subi l'autopsie des conclusions de l'honorable rapporteur, les représailles de la Chambre ne devaient pas frapper à les voler.

C'est pour des scrutins pareils que nous sommes tentés de dire : Ecrits vers du poète :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux !

— Pour l'Estafette, la Chambre a affirmé que, chez nous, la loi désormais est la loi, et que la loi est la loi, et que le suffrage universel, le complote d'une minorité factieuse de participe, ne saurait pas, ne pourrait pas, ne voudrait pas, formé l'élec des agitations sans but comme sans honneur. Par le même, la Chambre a sauvé les cercle de suffrage universel.

La Bataille déclare que la première bataille vient a été finalement écrasée vers huit heures du soir, malgré les protestations de la droite et de quelques saints Français d'Assemblée, qui ne voulaient pas demandant qu'on épargnât cet habitant des bois de lit.

— Le Lanterne croit que la Chambre n'est donné le tort de substituer à l'élection des électeurs par le peuple leur nomination par la Chambre.

— M. Cassagnac, dans l'Autorité témoigne d'une fureur excessive : « Cent moutons, dit-il, d'où bête. Mais c'est sinal. »

— Le Gaulois dit que cette validation est l'effet de l'affolement des républicains ; ils devaient ce qui subsiste encore du boulangisme. Mais ceux-ci les portent sur le dos. Ils sont de ceux que nous attendons sans frayeur.

— L'intransigeant craint : que cela ne porte atteinte à la considération du parlement. Il a frappé par l'épée périra par l'épée. Qui a voté insurgé contre la volonté populaire saturée le peuple à la rétrograde ; qui a voté contre l'union réaction est parti d'en haut. C'est en haut que se trouve la responsabilité, le jour où l'insurrection montera d'en bas.

— Le Mot d'ordre. — La Chambre était pour la première fois, appelée à se prononcer dans un débat légal de politique en même temps. Elle

---

FEUILLETON DE L'Avenir de Roubaix-Tourcoing 42

La Petite Mionne

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉSESPÉRÉS

J'abandonne mon droit d'aînesse, Georges ; mais il y a un moyen de trancher la difficulté. Que le sort le décide !...

Jouons à pile ou face !

— Avec une pièce de vingt francs, répliqua le peintre, étouchant un sourire.

— Non, pas avec ce que nous n'avons point, dit gravement le poète ; mais avec ceci, ajouta-t-il, en prenant une pièce de cuivre jaune dans une soucoupe ébréchée placée sur le marbre de la commode.

— Qu'est-ce cela ? demanda Georges, une médaille ?

— Oui, c'est une médaille ou un jeton, comme tu voudras.

Regarde.

— Cette figure énergique, un peu osseuse avec sa longue barbe au menton ; ces yeux vifs pleins de charité ; ce front carré, bombé, ceint d'un casque romain à panache ne le rappellent-ils rien ? Souviens-toi de Mangin, l'homme aux grands yeux, le dernier cheval que Paris a vu sur ses places publiques.

Le voilà, c'est lui, Mangin, une célébrité de la rue.

Que de fois, tout gamin, je me suis glissé à travers la foule qui entourait sa voiture, afin de pouvoir, au premier rang admirer à mon aise son casque étincelant et les broderies d'or de sa longue robe d'enchanteur.

Il avait dans un grand coffre des mil liers de médailles pareilles à celle-ci, et à pleines mains il les jetait à la foule, qui se bousculait pour les ramasser.

A côté du coffre aux médailles, devant lui, on voyait deux grandes sébiles pleines de pièces d'or. Il les remuait, les pièces d'or, et les prenait dans ses mains pour les faire retomber dans les sébiles comme une pluie.

Ah ! il ne les jetait pas aux badauds ces médailles-là !

Mangin n'était qu'un charlatan ; mais il a su faire son métier ; il amusait le public et le public l'enrichissait.

« Vous regardez mon casque et mon panache, et vous riez. Imbéciles, badauds que vous êtes, si je n'avais pas mon casque et mon panache vous n'achèteriez pas mes crayons ! »

Voilà ce que Mangin disait à ceux qui l'écoutaient. Comment avait raison !

Vous avez beau faire, vous tous qui lutez pour parvenir, vous n'arriverez à rien si vous n'avez pas le casque et le panache !

Mangin est mort riche, très riche, maton dit.

Attention, Georges, attention !

Pile ou face ?

— Face.

La médaille frappa le plafond, tourna sur elle-même en descendant, tomba sur le carreaux, rebondit, roula et s'arrêta enfin au milieu du galetas.

— Cet enfant, dit le premier coup l'appartient, mon cher Georges.

— C'est bien, répondit simplement le peintre.

— Dès que tu seras à terre, reprit le poète, je prendrai le pistolet dans la main, et, à genoux près de toi, m'arrangeant pour coucher mon cadavre sur le tien, je lerai feu tout autour.

Les deux amis se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, s'embrassèrent, puis sortirent de la mansarde.

IV

EN ALLANT AU BOIS

Alexis Mollin avait vingt huit ans, deux ans de plus que Georges Ramel.

C'étaient deux enfants de Paris : Alexis était né rue Mouffetard et Georges aux Batignolles, ils n'étaient ni amis d'enfance ni amis de l'école.

Ils se connaissaient depuis cinq années seulement.

C'était au palais du Luxembourg, dans une des salles du Musée, qu'ils s'étaient rencontrés la première fois.

Le jeune peintre était debout son chevalet, tenant sa palette et ses pinceaux. Il reproduisait sur la toile la tête de Pierrot de l'Isle chantant la *Marseillaise* dans le salon du maire de Strasbourg.

Alexis passait ; il s'arrêta, regarda le peintre et son œuvre ébauchée.

Dans le croisement des regards le courant sympathique s'établit aussitôt. Ils se reconnurent pour ce qu'ils étaient que leurs âmes étaient sœurs et comprirent que, souffrant tous deux pour les mêmes causes, il y avait entre eux des affinités secrètes.

Rapidement ils échangèrent quelques paroles ; puis, simultanément, les mains s'avancèrent et le pinceau et le peintre tombèrent dans celles du poète.

Le matin ils ne se connaissaient pas, le soir ils étaient amis inséparables.

Ils étaient pauvres, ils étaient unis ainsi pour se soutenir dans la grande lutte contre les difficultés qui barrent le chemin et se dressent contre les misères étaient également bien douées : ils avaient du cœur, le même enthousiasme pour les choses grandes et belles et étaient bons et généreux.

Ce que leur éducation première ne leur avait pas donné, ils l'avaient acquis par eux-mêmes. Ils étaient, ce que lorsqu'à l'amour du beau, du bien et de ce qui est vrai, l'homme s'élève et s'anoblit.

Au moral, la ressemblance entre eux était grande, c'est ce qui les avait rapprochés.

Physiquement, ils ne se ressemblaient guère. Georges était grand et fort ; Alexis était de petite taille, de complexion délicate et toute sa force résidait dans ses nerfs.

La beauté du peintre était correcte ; son fin profil grec rappelait certaines beaux camées antiques ; celle du poète était heurtée, mais avait du caractère, de l'originalité, ce qui lui donnait un cachet tout particulier.

Bref, sans qu'on pût dire qu'elle était jolie, sa figure ouverte était agréable.

Il avait la bouche un peu grande, mais ornée de belles dents. Ses joues pâles, maigres, creusées, et la tristesse mal dissimulée peintes sur son visage disaient ses souffrances.

Oui, comme Georges Ramel, et plus encore peut être que son ami, il avait souffert, moralement et physiquement ; mais faire entendre une plainte, avec la résignation d'un martyr.

Il portait toute sa barbe, noire comme ses cheveux, claire, mais bien plantée, légèrement frisée sous le menton, comme sa moustache aux extrémités.

Il avait la voix douce, la parole vive ; chez lui, le système nerveux constamment surexcité communiquait à son corps fluet et grêle une sorte d'animation fiévreuse ; il avait des mouvements impétueux, des brusqueries singulières et, souvent, une allure presque farouche.

Malgré tout, dès l'abord, sa grande gaîté, son regard franc et l'expression loyale et définissable de sa physionomie inspiraient la sympathie et l'intérêt.

Ses grands yeux d'un gris noir, enfoncés sous l'os frontal étaient pleins de cette clarté lumineuse qui est la flamme donnée au regard par la pensée ardente et profonde.

Un de ses camarades, rimeur comme lui, qui avait depuis brisé sa plume de poète pour prendre un emploi qui lui était offert dans une administration, avait écrit à son adresse la stance suivante :

Au fond de cet œil clair où flambe
L'avenir
J'entends le murmure de l'ambe
Retenir.
Poète, on le sait, qu'importe !
Dis-tes vers
Brise sur ton enclume forte
Les pervers.

Ta muse, ami, sera courue,
Tôt ou tard,
Et on qui se cachent dans la rue
Mouffetard.
Alexis Mollin
Est un vrai poète
Et je le prédis
Alexis Mollin
Fera son chemin.

L'auteur des *Aiguillettes* avait été salué ainsi à son aurore ; mais le temps avait passé, emportant successivement toutes ses espérances. De lieu rue des Ecluses-Saint-Martin ; mais le pauvre muse n'en était pas moins ignorée.

Alexis Mollin avait fait son chemin, et quel chemin !... Celui du Calvaire.

Les deux amis, marchant côte à côte, descendaient silencieusement la rue Lafayette. Chacun, absorbé en lui même, ne contemplait ses pensées.

Cependant, quand ils eurent traversé la rue du Faubourg Montmartre, Georges sentit le bras d'Alexis se s'arrêter, obligeant ainsi son ami à s'arrêter aussi.

— Ah ! ça, pourrais tu me dire où nous allons ? demanda le peintre.

— Où nous allons ?

— Oui.

— Droit devant nous.

— Parfaitement, mon cher Alexis, je le vois parfaitement.

— En ce cas, marchons.

— Toujours droit devant nous ?

— Oui, jusqu'à ce que nous nous arrêtions.

— Je comprends : nous allons au bois de Boulogne.

— Le chemin que nous suivons y mène. Viens.

Arrivés au bout de la rue Lafayette, ils prirent le boulevard Haussmann, puis l'avenue Friedland, et se trouvèrent bientôt sur la place de l'Etoile.

Là, des centaines de voitures de toutes les formes, depuis l'humble cabriolet de place jusqu'à l'élégante calèche armoriée, se croisaient dans tous les sens.

C'était dans la belle et large avenue des Champs-Elysées, montant vers l'Etoile ou descendant sur Paris, un flux et reflux continuels de brillants équipages, de fiacres, de coupés, de landaus, de phaétons de victoria et de promenade à pied. L'Arc de Triomphe voyait s'entrechoquer ces flots humains où s'agitaient, mêlées, toutes les nuances de la société.

Alexis et Georges jetèrent un long regard dans la grande avenue, puis détour nèrent la tête.

— Riches et pauvres, dit doucement le poète, ceux là sont des heureux : nous ne sommes pas des leurs. Marchons !

Ils traversèrent la place, et passant derrière le colossal monument et se trouvèrent à l'entrée de l'avenue du Bois de Boulogne.

Une calèche de maître, attelée de deux superbes normands, allait au pas, passa devant les deux amis. Deux jeunes femmes étaient assises dans la voiture. Le regard de l'une rencontra celui d'Alexis qui, machinalement, reconnaissant la dame, la salua en ôtant son chapeau.

Mais la belle élégante se sentit probablement blessée de ce salut d'un pauvre diable qui osait se montrer si rudoyeux, haussa et tourna le dos à son importun, avec une expression très accusée de dédain et de mépris.

Le pauvre humiliée que le salut provoqua le poète d'une voix sourde, en enfonçant d'un coup de poing son feutre sur sa tête :

— Alexis, tu connais donc ces dames qui viennent de passer ? demanda Georges.

— Je n'en connais qu'une, celle que j'ai eu la maladresse de saluer.

— J'ai surpris le singulier regard qu'elle t'a lancé. Pourtant il me semble qu'une marque de politesse ne saurait pas blesser une femme, et haute que soit sa position.

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.